

Les instituts universitaires de formation des maîtres 2000-2001

Les vingt-neuf instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ont accueilli, à la rentrée 2000, 80 373 étudiants et professeurs stagiaires et titulaires en formation de longue durée (dont 50 777 en première année et 29 596 en seconde année). Après une forte croissance de 1991 à 1993, les effectifs ont augmenté plus modérément en 1994 et 1995.

À partir de la rentrée 1996 s'est amorcée une baisse des effectifs qui – après s'être réduite en 1999 (- 1 %) – s'est à nouveau établie à la rentrée 2000 autour de - 2%, en raison de la diminution du nombre d'étudiants de première année se destinant au professorat du second degré.

La mise en œuvre du plan pluriannuel de recrutement, par l'ouverture de postes supplémentaires aux concours, devrait inverser cette tendance.

En première année, les femmes sont toujours largement majoritaires (70 %). Les IUFM assurent également la formation professionnelle de 1 349 professeurs des écoles en vue de leur spécialisation (soit 19 % de plus en un an). Ils permettent aussi à 2 540 aides-éducateurs de préparer un concours d'enseignement (soit + 25 % par rapport à la rentrée 1999).

PRÉPONDÉRANCE DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

Parmi les 80 373 étudiants, stagiaires et titulaires en IUFM en 2000-2001, 32 518 préparent ou ont réussi un concours de recrutement du premier degré (ce qui représente plus de 40 % de l'effectif total) et 47 855 (près de 60 %) un concours du second degré.

En ce qui concerne les concours préparés, l'intérêt est un peu plus grand, chez les étudiants de première année, pour la préparation du professorat du second degré :

68 % d'entre eux le préparent. Mais, pour la première fois à la rentrée 2000, les préparations aux concours du second degré perdent 2 points en faveur de celles au professorat des écoles. Pour le second degré, ce sont les préparations au CAPES qui concentrent le plus grand nombre d'étudiants. De plus, la proportion des étudiants se destinant à l'enseignement dans des établissements privés du second degré sous contrat atteint environ 7 % (tableau I).

Les préparations aux concours du second degré concernent 69 % des étudiants et des stagiaires en Île-de-France, contre 68 % en province. Dans les IUFM des DOM, les préparations aux concours du second

TABLEAU I – Répartition des effectifs d'IUFM selon les différents concours de recrutement
France entière

Concours	Premières année		Seconde année		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CAPE	16 409	32,3	14 760	49,9	31 169	38,8
PE spécialisation	–	–	1 349	4,6	1 349	1,7
Total premier degré	16 409	32,3	16 109	54,4	32 518	40,5
CAPE	24 662	48,6	7 801	26,4	32 463	40,4
Enseignement public	22 860	45,0	7 395	25,0	30 255	37,6
Enseignement privé	1 802	3,5	406	1,4	2 208	2,7
CAPEPS	4 271	8,4	1 227	4,1	5 498	6,8
Enseignement public	4 033	7,9	1 190	4,0	5 223	6,5
Enseignement privé	238	0,5	37	0,1	275	0,3
CAPET	1 854	3,7	877	3,0	2 731	3,4
Enseignement public	1 762	3,5	825	2,8	2 587	3,2
Enseignement privé	92	0,2	52	0,2	144	0,2
CAPLP2	2 319	4,6	1 950	6,6	4 269	5,3
Enseignement public	2 196	4,3	1 888	6,4	4 084	5,1
Enseignement privé	123	0,2	62	0,2	185	0,2
Agrégation	–	–	1 065	3,6	1 065	1,3
Enseignement public	–	–	1 056	3,6	1 056	1,3
Enseignement privé	–	–	9	0,0	9	0,0
Total second degré	34 368	67,7	13 487	45,6	47 855	59,5
dont Public	32 113	93,4	12 921	95,8	45 034	94,1
dont Privé	2 255	6,6	566	4,2	2 821	5,9
Total	50 777	100,0	29 596	100,0	80 373	100,0

TABLEAU II – Répartition des effectifs 2000-2001 par IUFM
(y compris spécialisation des professeurs des écoles titulaires (PE spécialisation))

IUFM	Première année								Total	Seconde année				Total	Effectifs totaux
	Premier degré CAPE	Second degré						dont CAFEP		Premier degré CAPE	dont PE spécialisation	Second degré	dont CAFEP		
		CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	Total								
Aix-Marseille	716	1 052	178	137	87	53	1 507	96	2 223	692	75	723	40	1 415	3 638
Amiens	640	390	85	35	50	30	590	34	1 230	547	44	378	5	925	2 155
Besançon	376	362	122	74	24	30	612	17	988	327	20	309	8	636	1 624
Bordeaux	584	1 527	218	63	109	60	1 977	160	2 561	502	–	707	–	1 209	3 770
Caen	408	454	145	9	63	33	704	39	1 112	264	14	302	16	566	1 678
Clermont-Ferrand	366	559	149	15	56	30	809	48	1 175	248	36	324	20	572	1 747
Corse	134	104	30	4	–	22	160	–	294	33	–	24	–	57	351
Dijon	343	626	135	48	13	40	862	26	1 205	312	–	269	7	581	1 786
Grenoble	690	691	125	49	–	41	906	73	1 596	704	66	424	34	1 128	2 724
Lille	1 234	2 005	311	167	218	87	2 788	234	4 022	1 062	92	939	59	2 001	6 023
Limoges	203	401	66	5	15	42	529	8	732	113	–	202	–	315	1 047
Lyon	858	1 521	219	77	173	72	2 062	185	2 920	685	74	981	69	1 666	4 586
Montpellier	700	991	198	70	29	71	1 359	80	2 059	674	–	587	–	1 261	3 320
Nancy-Metz	669	967	145	96	146	32	1 386	32	2 055	694	85	585	12	1 279	3 334
Nantes	556	1 084	179	42	95	33	1 433	271	1 989	489	47	510	24	999	2 988
Nice	527	502	110	52	29	15	708	35	1 235	460	40	221	–	681	1 916
Orléans-Tours	786	834	150	63	26	26	1 099	93	1 885	508	43	499	19	1 007	2 892
Poitiers	378	567	110	49	71	34	831	32	1 209	338	–	395	18	733	1 942
Reims	406	388	110	34	29	33	594	23	1 000	433	75	343	9	776	1 776
Rennes	550	1 359	221	54	58	51	1 743	210	2 293	358	31	701	89	1 059	3 352
Rouen	547	667	138	49	61	32	947	47	1 494	457	53	360	8	817	2 311
Strasbourg	427	864	98	64	71	33	1 130	51	1 557	581	51	522	9	1 103	2 660
Toulouse	548	1 001	138	250	389	62	1 840	126	2 388	629	76	817	43	1 446	3 834
Total province	12 646	18 916	3 380	1 506	1 812	962	26 576	1 920	39 222	11 110	922	11 122	489	22 232	61 454
Paris	354	3 610	174	66	27	127	4 004	206	4 358	544	202	423	29	967	5 325
Créteil	1 292	636	217	109	199	88	1 249	20	2 541	1 819	192	806	17	2 625	5 166
Versailles	1 491	937	426	106	207	56	1 732	101	3 223	1 938	–	948	31	2 886	6 109
Total Île-de-France	3 137	5 183	817	281	433	271	6 985	327	10 122	4 301	394	2 177	77	6 478	16 600
France métropolitaine	15 783	24 099	4 197	1 787	2 245	1 233	33 561	2 247	49 344	15 411	1 316	13 299	566	28 710	78 054
Antilles-Guyane	283	220	34	17	–	–	271	–	554	393	–	21	–	414	968
La Réunion	343	213	40	50	67	29	399	8	742	305	33	115	–	420	1 162
Total DOM	626	433	74	67	67	29	670	8	1 296	698	33	136	–	834	2 130
Total France métro + DOM	16 409	24 532	4 271	1 854	2 312	1 262	34 231	2 255	50 640	16 109	1 349	13 435	566	29 544	80 184
Pacifique	–	130	–	–	7	–	137	–	137	–	–	52	–	52	189
France	16 409	24 662	4 271	1 854	2 319	1 262	34 368	2 255	50 777	16 109	1 349	13 487	566	29 596	80 373

degré sont à nouveau légèrement majoritaires ; elles représentent un peu plus de la moitié des préparations. Toutefois, d'un IUFM à l'autre, la répartition varie sensiblement. La préparation aux concours du second degré concerne plus de 75 % des étudiants de première année dans seulement quatre IUFM (contre six en 1999 et dix en 1998). L'IUFM de Paris occupe de ce point de vue une place à part avec, comme les années passées, près de 92 % des préparations au professorat du second degré. Les IUFM d'Amiens, Créteil et Versailles ont une répartition à peu près égale de leur première année entre premier et second degré ; il en est de même pour l'IUFM des Antilles-Guyane, auparavant toujours majoritairement orienté vers le professorat des écoles. L'IUFM du Pacifique, quant à lui, ne prépare qu'aux concours du second degré, en particulier le CAPES.

Parmi les concours du second degré, les préparations au CAPES sont privilégiées dans un grand nombre d'établissements ; leur part varie de 49 % à l'IUFM de Créteil à 92 % dans celui de Paris.

Près de 7 % des étudiants inscrits pour préparer un concours du second degré se destinent à l'enseignement dans des éta-

TABLEAU III – Répartition des effectifs de première année selon le sexe (en %)
France entière

Concours préparés	Hommes	Femmes	Total	Part des Femmes
<i>Premier degré</i>				
CAPE	19,3	38,3	32,3	81
<i>Second degré enseignement public</i>				
CAPES sciences économiques et sociales	1,0	6,8	0,8	59
Total CAPES littéraires	30,1	35,7	34,0	72
– dont total CAPES langues	7,4	14,9	12,6	81
<i>dont anglais</i>	3,8	6,9	5,9	80
<i>dont allemand</i>	0,7	1,8	1,4	84
<i>dont espagnol</i>	2,0	5,0	4,1	84
<i>dont italien</i>	0,4	1,0	0,8	85
– dont total CAPES lettres sciences humaines	22,7	20,8	21,4	67
<i>dont lettres modernes</i>	3,6	7,5	6,3	82
<i>dont lettres classiques</i>	0,4	1,1	0,9	86
<i>dont documentation</i>	0,6	1,9	1,5	88
<i>dont histoire-géographie</i>	14,0	6,8	9,1	52
<i>dont philosophie</i>	1,9	0,9	1,2	49
<i>dont arts plastiques</i>	1,0	1,7	1,5	79
<i>dont éducation musicale</i>	1,3	0,9	1,0	61
Total CAPES scientifiques	15,6	7,9	10,3	52
– dont mathématiques	7,3	3,9	5,0	54
– dont sciences de la vie et de la Terre	2,8	2,1	2,3	61
– dont physique-chimie	5,0	1,8	2,8	44
Total CAPES	46,7	44,2	45,0	67
CAPEPS	15,2	4,6	7,9	40
Total CAPES et CAPEPS	61,9	48,8	53,0	63
CAPET tertiaires	1,8	1,5	1,6	65
CAPET secondaires	4,5	0,7	1,9	24
Total CAPET	6,3	2,2	3,5	43
CAPLP2	6,9	3,2	4,3	50
CPE	2,1	2,6	2,5	73
Total second degré public	77,2	56,9	63,2	62
<i>Second degré enseignement privé CAFEP</i>				
CAPES	3,0	4,5	4,0	76
CAPET	0,2	0,2	0,2	64
CAPLP2	0,3	0,2	0,2	67
Total second degré privé	3,5	4,9	4,4	75
Total second degré public et privé	80,7	61,7	67,7	63
Total	100,0	100,0	100,0	69

Lecture : parmi les étudiants de première année, 19,3 % des hommes et 38,3 % des femmes préparent le CAPES. Parmi les étudiants de première année qui préparent le CAPES, 81 % sont des femmes.

blissements privés sous contrat (*voir l'encadré p.6*). Ces préparations sont réparties de façon équilibrée entre la province et l'Île-de-France. Dans les IUFM de Nantes et Rennes, la part des étudiants préparant un CAFEP est supérieure à 10 %, avec un maximum de 18 % à Nantes (*tableau II*)

LES FEMMES SONT LARGEMENT MAJORITAIRES

Près de sept étudiants de première année sur dix sont des femmes et, parmi celles-ci, 63 % se destinent au professorat de l'enseignement du second degré (*tableau III*). Les femmes constituent une forte majorité des inscrits en préparation aux différents CAPES littéraires (72 %), en particulier aux CAPES d'anglais, d'allemand, d'espagnol, d'italien, de lettres modernes et classiques et de documentation, ainsi qu'au CAPE (81 %), au CPE (73 %) et au CAFEP (75 %) (*voir l'encadré p.6*). La répartition par sexe est plus équilibrée dans les préparations scientifiques, à l'exception du CAPES sciences de la vie et de la Terre où les femmes représentent 61 % des effectifs, ainsi qu'au CAPLP2. Lorsqu'elles préparent un concours d'enseignant en lycée professionnel, les femmes se destinent plus particulièrement à l'enseignement général et à l'enseignement technique tertiaire. Dans les préparations au CAPEPS et au CAPET, elles ne sont pas majoritaires : elles ne constituent qu'un peu plus de 40 % des effectifs ; en revanche, elles forment la majorité des inscrits dans les spécialités tertiaires des préparations au CAPET (65 %).

LES IUFM ASSURENT AUSSI LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES DU PREMIER DEGRÉ EN VUE D'UNE SPÉCIALISATION...

À la rentrée 2000, 89 professeurs des écoles titulaires préparent le diplôme de psychologue scolaire et 1 260 se destinent à l'enseignement spécialisé (*voir les encadrés p.5*).

Parmi les sept options du CAPSAIS, six ont attiré les professeurs des écoles avec une prédilection pour l'option E (enseignement et aide pédagogique auprès des enfants en difficulté) (45 %) et pour l'option F (ensei-

Concours	Option	1999-2000			2000-2001		
		Femmes	Hommes	F + H	Femmes	Hommes	F + H
CAPSAIS	A	–	–	–	5	–	5
	C	1	–	1	8	1	9
	D	111	41	152	146	52	198
	E	321	110	431	422	145	567
	F	137	123	260	167	142	309
	G	157	49	206	127	45	172
	Total		727	323	1 050	875	385
Psychologue scolaire		72	15	87	72	17	89
Total		799	338	1 137	947	402	1 349

Concours	1999-2000			2000-2001		
	Femmes	Hommes	F + H	Femmes	Hommes	F + H
Premier degré						
CAPE	1 588	229	1 817	1 885	288	2 173
Second degré						
CAPES	113	24	137	195	38	233
CAPEPS	4	4	8	8	18	26
CAPET	7	7	14	10	8	18
CAPLP2	8	6	14	9	8	17
CPE	34	14	48	52	21	73
Total	166	55	221	274	93	367
Total	1 754	284	2 038	2 159	381	2 540

gnement et aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté) (25 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la préparation au diplôme de psychologue scolaire. Il en est de même pour les différentes options au CAPSAIS, où elles représentent plus de 74 % des étudiants. En revanche, la répartition par sexe est plus équilibrée dans l'option F (*tableau IV*).

Vingt IUFM sur vingt-neuf assurent la formation professionnelle des professeurs des écoles titulaires. Près de 30 % d'entre eux sont accueillis par deux IUFM de la région Île-de-France (Paris et Créteil).

... ET PERMETTENT AUX AIDES-ÉDUCATEURS DE PRÉPARER UN CONCOURS D'ENSEIGNEMENT

En 2000-2001, 2 038 emplois-jeunes bénéficiant d'un emploi d'aide-éducateur dans un établissement (*voir l'encadré p.5*) sont inscrits dans vingt et un IUFM pour préparer un concours d'enseignement. Parmi ceux-ci, trois IUFM assurent uniquement les préparations au CAPE, les autres proposent des préparations aussi bien au concours du premier degré qu'au concours du second degré.

La part des femmes est importante (85 %) et 87 % d'entre elles se destinent au professorat des écoles.

La grande majorité des aides-éducateurs inscrits en IUFM se destinent au professorat

des écoles (86 %). Seulement 14 % d'entre eux préparent des concours du second degré et, parmi ces derniers, les concours du CAPES recueillent 63 % des inscrits (*tableau V*).

Parmi ces concours, le CAPES d'histoire-géographie, de documentation, d'anglais, ainsi que le concours de conseiller principal d'éducation sont les plus demandés.

EN DIX ANS, AUGMENTATION DE PLUS DE 40 % DES EFFECTIFS MALGRÉ UNE DIMINUTION AMORCÉE EN 1996

Les effectifs des IUFM sont passés de 55 781 en 1991 (année de la généralisation des IUFM) à 79 024 à la rentrée 2000, ce qui correspond à une augmentation de 42 %. Cinq IUFM ont connu, sur la même période, une croissance supérieure à 70 % : Antilles-Guyane, Paris, Limoges, Montpellier et Pacifique. La plupart des IUFM se sont toutefois développés à un rythme plus modéré, avec une progression en dix ans variant entre 12 % et 62 %. À la rentrée 2000, malgré la baisse globale des effectifs qui s'accroît, treize IUFM ont connu une légère augmentation (*tableau VI*).

La montée en puissance des IUFM a atteint son maximum en 1993 (+ 26 % par rapport à 1992). Depuis la rentrée 1994, la hausse annuelle des effectifs s'est amortie. À partir de la rentrée 1996 s'est amorcée une baisse des effectifs, qui s'est poursuivie ensuite (- 2 % à la rentrée 2000).

TABLEAU VI – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1991-1992
(première année et seconde année d'IUFM,
hors spécialisation des professeurs des écoles titulaires)

Académies	1991-1992 (*)	1995-1996 (**)	1996-1997 (**)	1997-1998 (**)	1998-1999 (**)	1999-2000 (***)	2000-2001 (***)	Évolution			
								2000-2001/ 1999-2000		2000-2001/ 1991-1992	
								Eff.	%	Eff.	%
Aix-Marseille	2 315	3 867	3 929	3 629	3 434	3 542	3 563	21	1	1 248	54
Amiens	1 593	2 307	2 250	2 094	2 222	2 266	2 111	-155	-7	518	33
Besançon	1 324	1 656	1 690	1 736	1 674	1 664	1 604	-60	-4	280	21
Bordeaux	2 524	4 434	4 701	4 149	3 946	3 954	3 770	-184	-5	1 246	49
Caen	1 491	2 011	1 893	1 795	1 726	1 642	1 664	22	1	173	12
Clermont-Ferrand	1 053	1 926	1 845	1 796	1 866	1 843	1 711	-132	-7	658	62
Corse	292	282	282	386	456	419	351	-68	-16	59	20
Dijon	1 255	2 300	2 153	1 934	1 961	1 856	1 786	-70	-4	531	42
Grenoble	2 121	2 533	2 533	2 514	2 514	2 634	2 658	24	1	537	25
Lille	4 811	6 574	6 434	6 545	6 437	6 386	5 931	-455	-7	1 120	23
Limoges	529	832	952	1 025	1 068	1 067	1 047	-20	-2	518	98
Lyon	2 930	4 583	4 550	4 270	4 130	4 614	4 512	-102	-2	1 582	54
Montpellier	1 796	3 369	3 621	3 338	3 248	3 203	3 320	117	4	1 524	85
Nancy-Metz	2 829	3 909	3 730	3 590	3 854	3 487	3 249	-238	-7	420	15
Nantes	1 964	3 309	3 323	3 172	3 207	2 874	2 941	67	2	977	50
Nice	1 472	2 056	2 143	1 914	1 893	1 757	1 876	119	7	404	27
Orléans-Tours	2 055	3 187	3 167	3 037	2 961	2 987	2 849	-138	-5	794	39
Poitiers	1 294	1 973	1 829	2 094	2 072	2 094	1 942	-152	-7	648	50
Reims	1 299	1 760	1 654	1 592	1 601	1 680	1 701	21	1	402	31
Rennes	2 518	3 613	3 543	3 472	3 317	3 157	3 321	164	5	803	32
Rouen	1 738	2 639	2 607	2 663	2 106	2 219	2 258	39	2	520	30
Strasbourg	1 952	2 990	2 860	2 934	2 760	2 700	2 609	-91	-3	657	34
Toulouse	2 445	3 956	3 938	3 671	3 477	3 616	3 758	142	4	1 313	54
Total province	43 600	66 066	65 627	63 350	61 930	61 661	60 532	-1 129	-2	16 932	39
Paris	2 862	6 319	6 477	6 905	6 785	6 032	5 123	-909	-15	2 261	79
Créteil	3 725	5 535	5 004	4 352	4 618	4 849	4 974	125	26	1 249	34
Versailles	4 421	6 325	6 827	6 698	6 478	6 441	6 109	-332	-5	1 688	38
Total Île-de-France	11 008	18 179	18 308	17 955	17 881	17 322	16 206	-1 116	-6	5 198	47
France métropolitaine	54 608	84 245	83 935	81 305	79 811	78 983	76 738	-2 245	-3	22 130	41
Antilles-Guyane	447	771	744	703	711	830	968	138	17	521	117
La Réunion	726	1 052	1 206	1 126	1 080	1 031	1 129	98	10	403	56
Total DOM	1 173	1 823	1 950	1 829	1 791	1 861	2 097	236	13	924	79
France métró + DOM	55 781	86 068	85 885	83 134	81 602	80 844	78 835	-2 009	-2	23 054	41
Pacifique		119	145	158	189	203	189	-14	-7	189	
France entière	55 781	86 187	86 030	83 292	81 791	81 047	79 024	-2 023	-2	23 243	42

* Source : enquête DGES – ** Source : enquête DEP-DPD/54 – *** Source : enquête DPD-SISE hors spécialisation des professeurs des écoles titulaires. Les stagiaires « externés » en 1991-1992 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-1993 ne sont pas comptabilisés.

TABLEAU VII – Évolution des effectifs depuis 1991-1992
(hors année préparatoire et spécialisation des professeurs des écoles (PE) titulaires)

Scolarité		1991/92	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/ 2000	2000/ 2001
		(*)	(**)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)
Première année du premier degré	Effectifs	6 973	14 415	14 866	15 281	16 030	16 716	16 409
	Évolution %		-649	451	415	749	686	-307
Seconde année du premier degré	Effectifs	15 168	13 028	12 150	10 634	10 528	11 643	14 760
	Évolution %		235	-878	-1 516	-106	1 115	3 117
Formation spécialisée des PE titulaires ***	Effectifs						1 137	1 349
	Évolution %							212
Total premier degré (hors form. spécial. des PE titulaires ***)	Effectifs	22 141	27 443	27 016	25 915	26 558	28 359	31 169
	Évolution %		-414	-427	-1 101	643	1 801	2 810
Première année du second degré	Effectifs	21 553	44 232	44 796	43 041	41 462	39 078	34 368
	Évolution %		2 759	564	-1 755	-1 579	-2 384	-4 710
Seconde année du second degré	Effectifs	12 087	14 512	14 218	14 336	13 771	13 610	13 487
	Évolution %		774	-294	118	-565	-161	-123
Total second degré	Effectifs	33 640	58 744	59 014	57 377	55 233	52 688	47 855
	Évolution %		3 533	270	-1 637	-2 144	-2 545	-4 833
Total première année	Effectifs	28 526	58 647	59 662	58 322	57 492	55 794	50 777
	Évolution %		2 110	1 015	-1 340	-830	-1 698	-5 017
Total seconde année hors form. spécial. des PE titulaires ***	Effectifs	27 255	27 540	26 368	24 970	24 299	25 253	28 247
	Évolution %		1 009	-1 172	-1 398	-671	954	2 994
Total seconde année Y c. form. spécial. des PE titulaires ***	Effectifs						26 390	29 596
	Évolution %							3 206
Total hors form. spécial. des PE titulaires ***	Effectifs	55 781	86 187	86 030	83 292	81 791	81 047	79 024
	Évolution %		3 119	-157	-2 738	-1 501	-744	-2 023
Total Y c. form. spécial. des PE titulaires ***	Effectifs						82 184	80 373
	Évolution %		4%	0%	-3%	-2%	-1%	-2%

* Source : enquête DGES – ** Source : enquête DEP – *** Source : enquête DPD-SISE pour la première fois en 1999-2000. Le champ SISE prend en compte la formation spécialisée des professeurs des écoles titulaires. Les stagiaires « externés » en 1991-1992 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-1993 ne sont pas comptabilisés.

Cette évolution suit à peu près celle du nombre de postes au concours.

Après avoir connu une forte diminution en 1997-1998 (-4%), les effectifs du premier degré ont ensuite nettement progressé (+10% en 2000-2001). Cependant, la baisse des effectifs du second degré continue à s'accroître et atteint -9% à la rentrée 2000.

La baisse du nombre d'étudiants en première année s'amplifie depuis 1997 (-9% à la rentrée 2000). Elle résulte principalement de l'importante diminution du nombre d'étudiants préparant un concours du second degré (-12%) mais aussi, pour la première fois depuis 1996, de la baisse (-2%) du nombre d'étudiants préparant le professorat des écoles. Ces diminutions sont compensées par la hausse des effectifs de seconde année (+12%). En seconde année, le nombre de professeurs des écoles s'est accru sensiblement tandis que la baisse du nombre de professeurs des lycées et des collèges stagiaires s'est ralentie (tableau VII).

La tendance à la baisse en première année devrait s'inverser dès la rentrée en cours du fait de la mise en œuvre du plan pluriannuel de recrutement, qui conduit à une augmentation significative du nombre de postes d'enseignants des premier et second degré mis aux concours, et accroît donc l'attrait de ces filières.

Bernadette Rousseau, DPD C2

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les instituts universitaires de formation des maîtres – 1999-2000 », Note d'Information 00.53, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 2000.

« Les concours de recrutement de professeurs des écoles – session 1999 », Note d'Information 00.49, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 2000.

« Les concours de recrutement des enseignants du second degré – session 1999 », Note d'Information 01.04, MEN-Direction de la programmation et du développement, janvier 2001.

Tableaux statistiques 6790, Les instituts universitaires de formation des maîtres – Effectifs en 2000-2001, MEN-Direction de la programmation et du développement, juin 2001.

Champ de l'étude

Les résultats proviennent du système d'information SISE que les IUFM ont intégré pour la première fois à la rentrée 1999 et qui recense l'ensemble des effectifs d'élèves, de stagiaires et de titulaires en formation initiale ou professionnalisante de longue durée.

Les années passées, les résultats provenaient de l'enquête n° 54 effectuée auprès des IUFM, qui ne recensait que l'ensemble des effectifs d'étudiants et de stagiaires en formation initiale de longue durée.

Le système d'information recense la totalité des inscrits en formation initiale et en formation professionnelle ou continue répartis ainsi :

- *les inscrits de première année* : étudiants inscrits à l'IUFM pour préparer un concours externe ou interne d'enseignement dans des établissements publics ou privés sous contrat ;
- *les inscrits de seconde année* : stagiaires qui, ayant réussi un concours externe ou interne d'enseignement dans des établissements publics l'année précédente, obtiennent, à l'issue de l'année courante, un certificat de titularisation dans la fonction publique ou certification. Dans le cadre de l'enseignement dans des établissements du second degré privés sous contrat, les stagiaires ayant réussi le concours obtiennent, à l'issue de cette année, un contrat définitif.

Sont inclus également dans le champ, outre les étudiants de première année et les stagiaires de seconde année :

- *les inscrits en cycle préparatoire au CAPLP2* (première et seconde année) qui ont accédé à ce cycle préparatoire de deux ans par voie de concours interne ;
- *les inscrits en cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles*, cycle d'un an correspondant à une première année d'IUFM et débouchant sur le second concours interne de professeur des écoles. Leur formation est assurée en IUFM ;

– *les inscrits au certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et intégration scolaires (CAPSAIS)*. Le CAPSAIS, réservé aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres du premier degré exerçant dans des établissements d'enseignement privés, est destiné « à attester la qualification des maîtres appelés à exercer leurs fonctions dans les classes, établissements ou services accueillant des enfants ou adolescents en difficulté, handicapés ou malades, en vue de leur adaptation ou de leur intégration scolaires ». La formation, dispensée au titre de la formation continue sur une durée de deux ans, est comptabilisée en seconde année ;

– *les inscrits au diplôme de psychologue scolaire*. Les IUFM sont habilités à organiser la formation conduisant au diplôme d'État de psychologue scolaire en liaison avec leurs universités de rattachement qui comportent un département de psychologie habilité à délivrer un diplôme national de troisième cycle en psychologie. Sont admis à ces formations les instituteurs ou professeurs des écoles. La formation, dispensée au titre de la formation continue, est comptabilisée en seconde année ;

– *les inscrits en agrégation (seconde année)*. La seconde année est assurée par l'IUFM et les effectifs sont comptabilisés en IUFM uniquement.

Le système d'information SISE-IUFM permet de repérer les emplois-jeunes qui, bénéficiant dans le cadre de la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, d'un emploi d'aide-éducateur dans un établissement et « d'un droit à la formation dans la perspective d'un projet professionnel durable », sont inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement.

N'entrent pas dans le champ : les auditeurs libres ni les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à l'année universitaire sauf ceux décrits ci-dessus.

Les instituts universitaires de formation des maîtres

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un institut de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie. (Il n'y a qu'un seul IUFM pour les trois académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique).

Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif rattachés à une ou plusieurs universités de l'académie, les IUFM se sont substitués aux structures antérieures de formation des maîtres du premier et du second degré général, technique et professionnel (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centre de formation des professeurs de l'enseignement technique).

Cette nouvelle formation des enseignants a démarré à la rentrée 1990 à titre expérimental dans trois académies (Grenoble, Lille et Reims). Depuis la rentrée 1991, elle est en œuvre dans toutes les académies.

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts dispensent une formation professionnelle initiale aux personnels enseignants du premier et du second degré des établissements publics, ainsi qu'aux professeurs des lycées et collèges des établissements privés sous contrat, conformé-

ment à l'accord conclu le 11 janvier 1993 avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat. Cette formation comprend des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement, ce qui permet de favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants. Ils participent aussi à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Les IUFM assurent également la formation professionnelle des instituteurs et professeurs des écoles en vue d'une spécialisation validée par le CAPSAIS (circulaire n° 97-104 du 30 avril 1997). Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 89-684 du 18 septembre 1989, ils sont habilités à organiser la formation conduisant au diplôme de psychologue scolaire en collaboration avec leurs universités de rattachement qui comportent un département de psychologie.

Les échanges avec le milieu universitaire sont favorisés par les conventions qui lient chaque institut aux universités de l'académie responsable de la formation disciplinaire, et la possibilité d'entrer en IUFM aux divers moments clefs de la formation apporte un flux permanent de nouveaux étudiants.

DÉFINITIONS

– Types de préparation

CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles.

CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire qui comprend sept options :

option A : enfants et adolescents handicapés auditifs

option B : enfants et adolescents handicapés visuels ou aveugles

option C : enfants et adolescents malades somatiques, déficients physiques handicapés moteurs

option D : enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique

option E : enseignement et aide pédagogique auprès des enfants en difficulté

option F : enseignement et aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté

option G : rééducation

Diplôme d'État de psychologue scolaire

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (public ou privé sous contrat).

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive dans les établissements publics ou privés sous contrat.

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (public ou privé sous contrat).

CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycées professionnels de 2^{ème} grade (public ou privé sous contrat).

CPE : conseiller principal d'éducation.

CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat. Dans l'enquête SISE-IUFM, le CAFEP n'est pas défini comme un type de préparation à proprement parler. Les effectifs des CAFEP sont inclus dans les types de concours CAPES,

CAPEPS, CAPET et CAPLP2 mais peuvent être regroupés si nécessaire.

Concours du premier degré : il s'agit des concours de professeur des écoles (CAPE) et des spécialisations des professeurs des écoles titulaires (CAPSAIS, psychologues scolaires) se destinant ou étant affectés dans des établissements publics.

Concours du second degré : il s'agit des concours nécessaires à l'enseignement dans les collèges et les lycées généraux, techniques ou professionnels, publics ou privés sous contrat (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2), du concours de conseiller principal d'éducation (CPE) et de l'agrégation.

– Niveau de scolarité

Sont comptabilisés en première année d'IUFM :

– les élèves du cycle préparatoire au CAPLP2 ;

– les élèves du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;

– les étudiants de première année d'IUFM préparant les concours externes et internes (CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP et CPE).

Sont comptabilisés en seconde année d'IUFM :

– les professeurs stagiaires ayant réussi les concours internes et externes (CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP, et CPE) ;

– les professeurs d'écoles titulaires préparant une spécialisation (CAPSAIS, diplôme d'État de psychologue scolaire) ;

– les inscrits en agrégation (seconde année uniquement).

Le CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat

Les étudiants titulaires d'une licence ou d'un niveau équivalent (conditions identiques aux candidats des concours de l'enseignement public) peuvent s'inscrire à la préparation au concours d'accès aux listes d'aptitude correspondant aux concours externes du CAPES, CAPET, CAPEPS ou CAPLP2. Cette préparation est assurée par les IUFM en première année, en collaboration avec les partenaires des établissements d'enseignement privés sous contrat, dans les mêmes conditions que pour les concours de l'enseignement public. Les admis au concours d'accès aux listes d'aptitude sont inscrits par le jury sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique.

Les recteurs procèdent au recrutement des candidats inscrits sur cette liste qui justifient de l'accord d'un chef d'établissement d'enseignement privé sous contrat.

Les candidats justifiant d'un tel accord bénéficient d'un contrat provisoire pour une durée probatoire d'un an, puis d'un contrat définitif après que leur aptitude au professorat ait été constatée par la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat.

Durant l'année probatoire, les lauréats suivent une formation correspondant à la seconde année d'IUFM ou continuent d'assurer un service d'enseignement ou de documentation dans les conditions analogues à celles applicables aux personnels correspondants de l'enseignement public et bénéficient d'une formation adaptée.

Cette formation, une fois validée, leur permet d'être titulaire du CAFEP et leur donne droit à un contrat définitif.

